



École Sainte-Anne
Skol Santez Anna

APEL - ECOLE SAINTE ANNE

79 avenue du Général de Gaulle

56890 PLESCOP

Renseignements : 06 51 59 37 56

videgrenier.steanne.plescop@gmail.com

VIDE-GRENIERS du 1 Mars 2020
Salle Polyvalente – PLESCOP

RESERVATION au choix par exposant : table et ou sol (sol obligatoire pour les portants)

Désignation de l'emplacement	Prix	Quantité	Total
Avec table - le mètre linéaire	5€		
Au sol - le mètre linéaire	4€		
<i>Montant dû</i>			

Parent d'élève en classe de : Hors Ecole Particulier Professionnel

Nombre de personnes sur le stand :

Nombre de chaises souhaitées :

NOM

Prénom

ADRESSE.....

CODE POSTAL

VILLE

N° FIXE

PORTABLE

MAIL@.....

N° CARTE D'IDENTITE**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° PERMIS DE CONDUIRE**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° PASSEPORT**

--	--	--	--	--	--	--	--

Délivrée le

Par

**** (cochez la case correspondante, cette pièce vous sera demandée pour contrôle à votre arrivée)**

Est autorisé(e) à vendre des objets lui appartenant lors du VIDE-GRENIERS organisé par l'APEL ECOLE SAINTE ANNE le Dimanche 1 Mars 2020 à la Salle Polyvalente, Rue du stade de PLESCOP.

Signature de l'exposant,

Pour valider la réservation, merci de bien vouloir nous retourner le présent document dûment rempli et signé (recto-verso), accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de APEL Ecole Sainte Anne, **avant le 14 février 2020**, à l'adresse suivante :

Ecole Sainte Anne / APPEL - Vide Greniers / 79 avenue du Général de Gaulle / 56890 PLESCOP

RAPPEL : L'article 21 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises stipule que « les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus ».

REGLEMENT

- ARTICLE 1** : L'APEL Ecole Sainte Anne de PLESCOP organise le dimanche 1 Mars 2020 un VIDE-GRENIER qui se déroulera à la Salle Polyvalente et la Salle Verte à PLESCOP.
- ARTICLE 2** : Cette manifestation est ouverte à tous.
- ARTICLE 3** : Seule la vente d'objets personnels, c'est-à-dire non acquis pour la revente y est autorisée.
- ARTICLE 4** : L'ouverture du VIDE-GRENIER au public aura lieu de 08 h 00 à 18 h 00.
- ARTICLE 5** : Les exposants devront se présenter à la Salle Polyvalente de PLESCOP le dimanche 1 Mars 2020 à partir de 6 h 00, munis d'une pièce d'identité. Une fois le véhicule déchargé, l'exposant s'engage à garer son véhicule sur le parking réservé aux exposants
- ARTICLE 6** : Les exposants ne pourront pas remballer avant 18 h 00.
- ARTICLE 7** : Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables en cas de vol, détérioration ou tout autre incident pouvant survenir pendant le déroulement du VIDE-GRENIER.
- ARTICLE 8** : Les emplacements seront attribués par ordre de réservation (ancienneté non prise en compte).
- ARTICLE 9** : Les organisateurs se réservent le droit d'interdire la vente d'objets qui seraient en contradiction avec l'identité et l'esprit de la manifestation (exemples : objets neufs, produits alimentaires, animaux, armes, etc ...).
- ARTICLE 10** : Le règlement est à effectuer à l'inscription, les organisateurs se réservant le droit, pour des raisons de sécurité, d'arrêter les inscriptions à tout moment.
- ARTICLE 11** : Il est interdit de fixer/appuyer quoi que ce soit sur/contre les murs, miroirs et baies vitrées de la Salle Polyvalente. Les objets ne doivent pas déborder dans les allées de circulation.
- ARTICLE 12** : Toute annulation annoncée après le 14 Février 2020 ne pourra donner lieu à aucun remboursement.
- ARTICLE 13** : L'inscription définitive vaut acceptation du présent règlement.
- ARTICLE 14** : Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans les salles du VIDE-GRENIER.
- ARTICLE 15** : L'article 21 de la loi n°2005-882 du 2 août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises stipule que « les particuliers non inscrits au registre du commerce et des sociétés sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus ».

PLESCOP, le 2 Décembre 2019

L'exposant,

Signature précédé de la mention " Lu et approuvé "